



PREFET DE LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

Arrêté n °2014329-0003

signé par
Le préfet de la région Provence- Alpes- Côte d'Azur

le 25 Novembre 2014

Le Préfet de la Région Provence- Alpes- Côte d'Azur
Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR)

Arrêté portant approbation du schéma régional
de raccordement au réseau des énergies
renouvelables de la région PACA (S3REnR)



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Secrétariat général pour les affaires régionales

ARRÊTÉ 25 NOV. 2014

portant approbation du schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (S3REnR)

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code de l'énergie et notamment ses articles L 321-7 et L 342-1 ;
- VU le code de l'environnement, et notamment ses articles L.222-1 à L.222-3, R.222-3 à R. 222-5 ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services et organismes de l'État dans les régions et les départements ;
- VU le décret du 14 juin 2013 portant nomination de M. Michel CADOT, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône ;
- VU le décret n° 2014-760 du 2 juillet 2014 modifiant le décret n° 2012-533 du 20 avril 2012 relatif aux schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables ;
- VU la délibération n°13-739 en date du 28 juin 2013 du conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur portant approbation du projet de schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie ;
- VU l'arrêté du 17 juillet 2013 portant approbation du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- VU la demande d'approbation du schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur du 30 avril 2014 déposée par le Réseau de transport d'électricité (RTE) ;
- VU l'avis du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'azur, préfet des Bouches-du-Rhône, en tant qu'autorité environnementale, du 11 juillet 2014;

- VU les bilans des phases de consultation des organismes obligatoires du 16 janvier au 21 février 2014 et de mise à disposition du public du schéma S3REnR avec son évaluation environnementale du 18 août au 22 septembre 2014 ;
- VU le courrier transmis par RTE en date du 16 octobre 2014 concernant les ajustements réalisés du S3REnR ;
- VU le courrier de la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur en date du 31 octobre 2014 ;

SUR PROPOSITION du secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (S3REnR) est approuvé.

ARTICLE 2

Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables sera consultable sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur (<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/>).

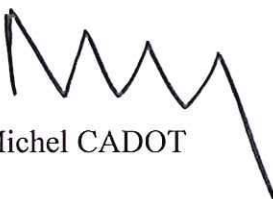
ARTICLE 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

ARTICLE 4

Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Marseille, le **25 NOV. 2014**



Michel CADOT